



Rapport financier

Coopérative Solaire Neuchâtel (Coopsol)
2000 Neuchâtel

Comptes 2019

Les comptes 2019 bouclent sur un bénéfice d'un peu plus de 10'000 francs, nettement plus que le budget. Des revenus plus élevés ainsi que des charges bien maîtrisées permettent ce résultat.

	Budget 2019	Comptes 2019
Revenus	CHF 28'189,40	CHF 31'906,72
Crêt-du-Chêne	CHF 14'636,43	CHF 16'078,76
Juliette	CHF 13'552,97	CHF 15'827,96
Charges	CHF 21'198,96	CHF 21'492,05
Frais de production	CHF 323,10	CHF 355,45
Assurances	CHF 770,00	CHF 684,90
Maintenance	CHF 1'938,60	CHF 590,70
Provision réparations		CHF 3'500,00
Impôts	CHF 3'236,79	CHF 2'614,50
Frais administratifs	CHF 2'930,00	CHF 581,95
TVA	CHF 789,30	CHF 953,55
Amortissements	CHF 11'211,17	CHF 11'211,00
Conseil d'administration		CHF 1'000,00
Résultat	CHF 6'990,44	CHF 10'414,67

Revenus : l'augmentation entre le budget et les comptes est due à une estimation prudente de la production et du taux d'autoconsommation.

Assurances : Les montants sont légèrement inférieurs dans les comptes, grâce aux redistributions du bénéfice de la Mobilière à ses assurés.

Maintenance : Le contrat de maintenance de l'installation du Crêt-du-Chêne signé avec Viteos a été renégocié à la baisse par Diego, car il était très largement surévalué.

Provision réparations : Lors de la répartition du bénéfice 2018, 1'500 CHF avaient été alloués à une réserve pour réparation. Suite aux discussions lors de l'Assemblée générale 2019 et après de nouvelles discussions avec notre fiduciaire, il a été décidé de plutôt constituer une provision avant impôts. Les 1'500 CHF déjà mis en réserve font donc partie des 3'500 CHF provisionnés en 2019.

Impôts et frais administratifs : Les baisses proviennent d'estimations prudentes lors de l'établissement du budget, ainsi que de la prise en charge des frais de notre Assemblée générale par la commune de Val-de-Travers et le report de l'établissement du contrat de servitude pour notre installation Juliette.

TVA : avec le régime simplifié dont nous bénéficions, nous payons comme TVA 2,9% du total des montants que nous encaissons durant la période. Une augmentation des recettes induit donc une augmentation de cette dépense.

Conseil d'administration : Au vu du travail considérable fourni par tous les membres du conseil d'administration, nous vous proposons un défraiement, sous la forme d'un repas au restaurant pour toute l'équipe, pour le travail effectué en 2019, sous réserve évidemment de la validation des comptes par l'Assemblée générale.

Le bilan au 31.12.2019 se présente comme suit :

Actifs	CHF 346'702,73
Compte Postfinance	CHF 84'759,08
Créances envers des tiers	CHF 3'426,93
Charges constatées d'avance	CHF 160,00
Installation Crêt-du-Chêne	CHF 162'893,25
Participation installation Crêt-du-Chêne	- CHF 53'456,00
Fonds d'amortissements Crêt-du-Chêne	- CHF 11'672,00
Installation Juliette	CHF 170'842,47
Fonds d'amortissements Juliette	- CHF 10'251,00
Passifs	CHF 346'702,73
Créanciers	CHF 707,00
Produits reçus d'avance	CHF 1'000,00
Charges à payer	CHF 2'628,38
Provisions pour réparations	CHF 3'500,00
Capital social	CHF 325'000,00
Réserves légales	CHF 415,00
Bénéfice reporté	CHF 3'037,68
Bénéfice	CHF 10'414,67

La rubrique Participation installation Crêt-du-Chêne correspond aux subventions déjà versées par la Ville de Neuchâtel (n'est pas encore prise en compte la rétribution unique de la Confédération, car celle-ci n'est versée qu'en 2020). Le chiffre est négatif car elle vient se soustraire à la valeur à neuf de l'installation.

Attribution du bénéfice 2019

Le Conseil d'Administration propose d'attribuer le bénéfice comme suit :

Bénéfice 2019	CHF 10'414,67
Attribution réserve légale (5% du bénéfice)	CHF 525,00
Attribution réserve pour risque	CHF 3'000,00
Versements	CHF 6'500,00
Total des attributions	CHF 10'025,00
Bénéfice reporté en 2018	CHF 3'037,68
Bénéfice non-attribué en 2019	CHF 389,67
Total bénéfice reporté	CHF 3'427,35
Fonds propres après opération	CHF 332'367,35
(la valeur des parts reste à CHF 500)	

Nouvelle réserve pour risque :

En plus de la réserve légale, le Conseil d'administration propose la création et l'alimentation d'une nouvelle « réserve pour risque ». Cette réserve sera à provisionner dans les prochaines années pour atteindre au maximum 5 % de la valeur à neuf des installations, et elle servira de faire face à des situations extraordinaires et ainsi de lisser la rémunération des parts. Elle permettrait par exemple, de faire face à des réparations extraordinaires et urgentes, à des conséquences de pertes de garanties suite à la disparition des fournisseurs, et à des pertes financières suite à des baisses de tarifs de reprise et de taux d'autoconsommation et d'arrêt de production non planifiés et non assurés.

Versement d'intérêt sur les parts :

Au vu de la bonne santé financière de Coopsol, un versement de 10.- par part, soit 2% du capital, est possible cette année. Nous constatons donc qu'en plus de la plus-value écologique, l'énergie solaire est largement rentable et permet de verser des sommes importantes à nos coopérateurs !

Possibilité de faire don de l'intérêt en lien avec la crise COVID :

Préoccupé par la situation socio-économique en Suisse due au Covid-19, le Conseil d'administration propose aux coopérateurs le choix de faire don de leur intérêt à un projet de soutien aux personnes particulièrement impactées par les suites économiques et sociales de la pandémie dans le canton de Neuchâtel. Le choix du projet n'est pas encore fait, mais le Conseil d'Administration choisira une fois le montant à disposition connu et rapportera sur ce point lors de la prochaine AG. Cette démarche s'inscrit dans un geste de solidarité au vu des circonstances exceptionnelles de cette année, mais a le souhait de respecter pleinement le libre-choix de chaque coopérateur. Les membres désirant recevoir le dividende auquel elles ont droit peuvent l'indiquer sur le bulletin de vote, au point 3.

Budget 2020

Le budget 2020 prévoit un bénéfice d'environ 10'000 francs également. En comparaison avec les chiffres des comptes de 2019, la mise en service de l'installation de Couvet prévue en juillet permet une hausse importante du chiffre d'affaire.

NB : Le budget 2020 a été élaboré en décembre dernier et a été accepté par le Conseil d'administration lors de sa séance du 11.12.2019. Il ne prend donc pas en compte les effets de la pandémie de coronavirus. Si les taux d'autoconsommation seront éventuellement moins élevés, d'autres dépenses ont aussi été revues à la baisse entre-deux (frais d'assemblée générale et redevance de production notamment). Les prévisions initiales ont été faites de manière prudente, et l'année 2020 sera bénéficiaire tout même.

	Comptes 2019	Budget 2020
Revenus	CHF 31'906,72	CHF 51'258,74
Crêt-du-Chêne	CHF 16'078,76	CHF 14'636,43
Juliette	CHF 15'827,96	CHF 13'552,97
CSVdT		CHF 23'069,34
Charges	CHF 21'492,05	CHF 41'389,31
Frais de production	CHF 355,45	CHF 323,10
Assurances	CHF 684,90	CHF 1'970,00
Maintenance	CHF 590,70	CHF 538,50
Provision réparations	CHF 3'500,00	CHF 3'500,00
Impôts	CHF 2'614,50	CHF 5'365,30
Frais administratifs	CHF 581,95	CHF 3'430,00
TVA	CHF 953,55	CHF 1'435,24
Amortissements	CHF 11'211,00	CHF 19'827,17
Conseil d'administration	CHF 1'000,00	CHF 5'000,00
Résultat	CHF 10'414,67	CHF 9'869,43

Revenus : La mise en service de notre troisième installation, beaucoup plus puissante que les précédentes, induit une augmentation substantielle en 2020, même si elle ne fonctionnera que pendant 6 mois environ. Les recettes 2020 ont été budgétée comme suit :

	Total	Crêt-du-Chêne	Juliette	CSVdT
Revenus	CHF 51,258.74	CHF 14,636.43	CHF 13,552.97	CHF 23,069.34
Energie autoconsommée	CHF 26,386.50	CHF 12,600.90	CHF 4,738.80	CHF 9,046.80
Energie refoulée	CHF 24,872.24	CHF 2,035.53	CHF 8,814.17	CHF 14,022.54

Frais de production : Viteos percevait une redevance de raccordement au réseau. Nous avons appris au début de l'année (donc après l'établissement du budget) qu'elle ne serait plus perçue en 2020 grâce au lobbying de la Société suisse d'énergie solaire.

Assurances : L'augmentation en 2020 correspond à une estimation du montant d'assurance pour notre troisième installation.

Impôts : Une augmentation du bénéfice et du capital induit une augmentation des impôts.

Frais administratifs : Des frais extrêmement bas en 2019 expliquent l'augmentation budgétée.

TVA : avec le régime simplifié dont nous bénéficions, nous payons comme TVA 2,9% du total des montants que nous encaissons durant la période. Une augmentation des recettes induit donc une augmentation de cette dépense.

Conseil d'administration : Pour 2020, au vu des bonnes perspectives financières, le Conseil d'administration propose d'affecter 5'000 CHF pour indemniser ses membres au prorata des heures de travail fournies. L'estimation à la base de ce montant est de 200 heures à frs 25/heure. Le règlement d'indemnisation voté par l'Assemblée générale en 2018 prévoit en effet que « les membres du Conseil d'administration peuvent toucher une indemnité pour des tâches impératives au bon fonctionnement de la coopérative et qui pourraient être sous-traitées à un organe externe contre rémunération. (...) La hauteur de l'indemnité doit être clairement en-dessous du prix du marché ».

De même, « le montant de l'indemnité est proposé par le Conseil d'administration sur la base des travaux effectués lors de l'année écoulée et soumise à l'Assemblée générale pour adoption en même temps que les comptes ». Le montant de 5'000 CHF correspond donc à une estimation et vous aurez la possibilité de vous prononcer sur son versement effectif lors de l'Assemblée générale 2021.

Pour le Conseil d'administration :

Tristan Robert, le 2 juin 2020.

Pour toute question, je me tiens volontiers à votre disposition : tristan.robert@net2000.ch.